

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU MARDI 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril 2025 à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en
séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers.

Date de la convocation : le jeudi 27 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12 jusqu'à 22h et 11 à partir de 22h

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse (présente de 20h30 à 22h,
du point 1 au point 4), M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CORBIÈRE
Sébastien, M. FOLIARD Cédric, M. ALIX Didier, Mme FROMENTIN Cécile, Mme LEMAILE
Magali, M. DURAND Cédric, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme OLIVRY Kélig

Absent :

M. ROBIDEL Johan

Excusés :

M. DOUCIN David donne pouvoir à Mme LEMAILE Magali

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à M. ALIX Didier à partir du point n°4 à 22h

Mme CORNÉE Anne-Sophie

Secrétaire : M. PRIOUR Nicolas

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal
DU 4 MARS 2025

Invité :

Intervention de Monsieur RÉGNIER Teddy, Président de Vitré Communauté, de 20h50 à
21h45 : présentation du transfert de la compétence « planification d'urbanisme » .

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal
DU 4 MARS 2025

I – VOIRIE : Point A Temps Automatique 2025 (PATA)

**II – SUBVENTION : fonds de concours pour la réalisation du Point A Temps
Automatique 2025 (PATA)**

III – DESHERBEUR THERMIQUE : acquisition

**IV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « planification d'urbanisme » à Vitré
Communauté**

**V – URBANISME : avenant n°2 à la convention d'instruction des Applications du Droit
des Sols (A.D.S.)**

VI – VOTE DES SUBVENTIONS 2025 versées aux associations

VII – CIMETIÈRE : acquisition de cavurnes et colombarium

Objet n°1 – VOIRIE : Point A Temps Automatique 2025 (PATA)

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de valider le devis de l'entreprise COLAS
pour la réalisation du Point à Temps 2025 sur la commune, sur une base de 13 tonnes, pour
un montant de 14 810 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS au prix de 14 810 € HT

Objet n°2 – SUBVENTION : fonds de concours pour la réalisation du Point A Temps Automatique 2025 (PATA)

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux sont prévus en 2025 pour la réalisation du Point A Temps Automatique (PATA)

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de Vitré Communauté, au titre du Fonds de Concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande serait le suivant :

PATA – COÛT HT	
Entreprise COLAS	14 810.00 €
TOTAL	14 810.00 €

FINANCEMENT	
Fonds de concours (solde de la 2 ^{ème} enveloppe)	6 777.06 €
Autofinancement communal	8 032.94 €
TOTAL	14 810.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE la demande de subvention au titre du fonds de concours pour
6 777.06 €

ADOPTE l'opération de la réfection des routes

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Objet n°3 – DESHERBEUR THERMIQUE : acquisition

Monsieur Le Maire propose l'acquisition d'un desherbeur thermique. Deux devis sont proposés :

- Entreprise VERALIA : 2 537.79 € HT
- Entreprise LA SOURCE BRETAGNE : 2 850 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
AJOURNE ce point.

Objet n°4 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « planification d'urbanisme » à Vitré Communauté

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Teddy REGNIER, Président de Vitré Communauté afin de présenter cette notion de transfert.

Dans la perspective de pouvoir répondre, collectivement et de manière plus cohérente, aux défis démographiques, fonciers et de développement qui se font de plus en plus pressants, le bureau d'agglomération a voté favorablement le transfert de compétence " *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* " lors de la séance du 6 février 2025.

Cette décision ne peut être réputée favorable qu'en l'absence d'une minorité de blocage défavorable formée par au moins 25% des communes (12) représentant au moins 20% de la population (16 550 habitants), et dans les 3 mois après la date de la délibération communautaire.

Départ de M. Teddy REGNIER à 21h45 avant le vote.

Départ de Mme HOCDE Marie-Thérèse à 22h après le vote

Considérant l'orientation des débats et discussions au sein du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION)

DÉCIDE de ne pas s'opposer au transfert de la compétence " *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* " à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté.

Objet n°5 – URBANISME : avenant n°2 à la convention d'instruction des Applications du Droit des Sols (A.D.S.)

Monsieur Le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune est confiée à Vitré Communauté depuis 2015.

La dernière convention active depuis le 1^{er} janvier 2022 s'est vu modifiée le 1^{er} janvier 2024 par l'avenant n°1.

L'avenant n°2 a été approuvé lors du conseil communautaire en date du 20/03/2025, et porte notamment sur ces modifications :

- **Modification de la cotation des actes d'urbanisme instruits par le service A.D.S. :**
 - . permis d'aménager modificatif,
 - . permis de construire modificatif ,
 - . transfert de permis d'aménager, de permis de construire et de déclaration préalable.La cotation du Permis de Construire est portée à 0.5 (au lieu de 1)

- **Introduction de l'instruction des enseignes**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera sollicitée pour émettre un avis sur le calcul du coût du service commun. La nouvelle tarification prendra effet pour tous les dossiers déposés à compter du 1^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'instruction des A.D.S.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'instruction des A.D.S. applicable à compter du 1^{er} mai 2025.

Objet n°6 – VOTE DES SUBVENTIONS 2025 versées aux associations

Au titre de l'année 2025, Monsieur Le Maire propose de verser les subventions en fonction des demandes et besoins des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement des subventions ci-dessous :

L'OUTIL EN MAIN 35130 La Guerche de Bretagne	150,00 €
DONNEURS DE SANG 35130 La Guerche de Bretagne	50,00 €
LES AMIS DU TAROT 35130 MOUTIERS	100,00 €
CLIC CODEM de la Roche aux Fées 35130 La Guerche de Bretagne	200,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE 35760 ST GREGOIRE	100,00 €
ASSOCIATION CANTONALE DE JUMELAGE 35130 La Guerche de Bretagne	100,00 €
ADMR La Guerche 35130 La Guerche de Bretagne	300,00 €
DOJO Guerchais 35130 La Guerche de Bretagne	165,00 €
TWIRLING SPORT 35130 La Guerche de Bretagne	135,00 €

CHASSEURS DE MOUTIERS 35130 MOUTIERS	300,00 €
UNC 35130 MOUTIERS	200,00 €
APEL 35130 MOUTIERS	1 200,00 €
COMITE DES FETES 35130 MOUTIERS	1 000,00 €
KORRIGANS CLUB BASKET 35130 La Guerche de Bretagne	60,00 €
TOTAL	4 060,00 €

Objet n°7 – CIMETIÈRE : acquisition de cavurnes et colombarium

Monsieur Le Maire rappelle que le cimetière de Moutiers comprend 6 cavurnes. Plus aucune d'elle n'est disponible.

Madame Chevrier Maryvonne, adjointe en charge du cimetière, présente les 2 propositions reçues des Marbreries Beauvais-Marchand et Chapelet-Guiffault, de la Guerche-de-Bretagne.

Il est proposé de créer un nouvel espace cinéraire propice au recueillement avec des cavurnes au sol, un colombarium et 2 bancs.

Le jardin du souvenir sera lui aussi réaménagé afin de faciliter son accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 POUR 3 CONTRE)

ACCEPTE le devis de l'entreprise Chapelet-Guiffault au prix de 19 711.09 € HT comprenant :

1 colombarium 12 cases en granit poli Lanhélin

12 cavurnes

2 bancs en granit poli Lanhélin

Déplacement de la stèle du jardin du souvenir avec ajout d'une flamme, gravure, colonne et 24 plaques

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Animations :

Fête communale et vide grenier du 23 mars 2025 : bilan. Renouvellement le 22 mars 2026.

Soirée foot dans la salle des sports le samedi 29 mars 2025 : bilan

Matinée citoyenne : samedi 5 avril 2025 de 9h à 12h

Concours de palets organisé par l'APEL : samedi 12 avril 2025 toute la journée

Festival des Désarticulés : le vendredi soir 13 juin 2025 à Moutiers

Comité de Jumelage : accueil des Polonais du 29/06 au 05/07/2025

UNC : invitation au cabaret Moustache le jeudi midi 25 septembre 2025

Repas des Aînés : le dimanche midi 19 octobre 2025 à Availles-sur-Seiche

2/ Mariage le samedi 31 mai 2025 à 14h30 : désignation de 2 élus – M. ALIX Didier et Mme LEMAILE Magali

3/ Investissements – travaux

- Lotissement « Les Hautes Vallées » : plans en cours

- Jeux pour enfants rue de la Broderie hors service : RDV sur place avec l'entreprise Agorespace pour réclamation. Devis proposé par l'entreprise Renard.

- Aménagement sentier piétonnier : ébauche en cours par l'entreprise Renard.

- Piste cyclable : bureau d'études à sélectionner – RDV en visio fixé le vendredi 4 avril 2025 à 16h

- Balayage du bourg : mission à sous-traiter ? Devis à réaliser.

4/ Environnement : Invasion de corbeaux. Abattage des peupliers à prévoir.

5/ Subvention : demande d'une famille de Moutiers pour la participation à un voyage scolaire (classe de 3^{ème}) – Demande refusée.

6/ Divers : flocage des véhicules de la commune réalisé par l'entreprise ID PUB

7/ Elections municipales : 15 ou 22 mars 2026

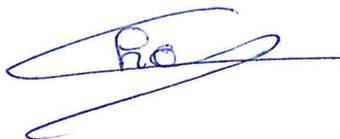
Levée de la séance : 23h45

Prochain conseil : 06/05/2025 – 20h30

M. COLAS Yves
Maire,



Mme CHEVRIER Maryvonne



M. FOLIARD Cédric



M. ROBIDEL Johan
Absent

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Mme HOCDE Marie-Thérèse
Présente de 20h30 à 22h00



M. CORBIÈRE Sébastien



M. ALIX Didier



Mme LEMAILE Magali

Mme OLIVRY Kélig

M. PRIOUR Nicolas
Secrétaire



M. DOUCIN David
Excusé

Mme FROMENTIN Cécile



M. DURAND Cédric



Mme CORNÉE Anne-Sophie
Excusée